



## Réflexions sur le processus de facilitation de règlement

par Roger Gunn, médiateur du CRDSC



### Qu'est-ce que le processus de facilitation de règlement (FR)?

En 2006, le CRDSC a introduit la facilitation de règlement des différends afin d'aider les parties à un différend sportif à communiquer plus efficacement et à travailler ensemble pour parvenir à une entente. Le processus de FR peut être utilisé de trois manières :

- comme mesure préventive;
- comme étape obligatoire avant un arbitrage;
- sous une forme adaptée dans des affaires liées au dopage.

### Donne-t-il des résultats?

Depuis 2006, le taux de succès du processus de FR est en progression. Trente-trois pour cent des cas soumis à la FR ont été réglés depuis 2006 et depuis 2010, ce taux se situe à 41 p.100.

Le taux de règlement continuera à croître à mesure que le processus sera mieux connu dans la communauté sportive et que les organismes nationaux de sport (ONS) y auront recours plus fréquemment.

### À quoi sert-il?

Sur l'ensemble des cas réglés, 80 p. 100 portaient sur l'octroi de brevets et la sélection / admissibilité.

### Quels sont les avantages du processus de FR?

La facilitation de règlement donne aux parties à un différend la possibilité d'échanger des informations sur leurs arguments respectifs, dans un cadre confidentiel. Les parties expriment leurs perceptions de l'objet du différend. Avec l'aide du facilitateur de règlement, qui agit à titre de médiateur, elles écoutent ce que chacune a à dire à propos de l'affaire qui les oppose et souvent elles découvrent de nouvelles informations qui changent leurs perspectives et ouvrent de nouvelles possibilités de règlement.

### Que fait le facilitateur de règlement?

Le facilitateur de règlement guide la discussion en veillant à ce que chacune des parties ait amplement la possibilité de présenter son cas. En utilisant des questions efficaces, il ou elle facilite une discussion qui, si tout va bien, permettra

de faire comprendre les intérêts et besoins sous-jacents des parties, et non pas uniquement les positions avancées. Les parties ont ainsi un nouvel aperçu des questions en litige et la possibilité d'examiner différentes options de règlement. La discussion sert à clarifier ce que les parties veulent obtenir ainsi que leur disposition à rechercher des solutions.

*« Sur l'ensemble des cas réglés, 80% portaient sur l'octroi de brevets et la sélection / admissibilité. »*

(suite page 2)

### Dans cette édition :

Orientation en ligne à l'intention des comités d'appel interne	3
Projets actuels du CRDSC et présentation d'une nouvelle membre de l'équipe	4



## Réflexions sur le processus de facilitation de règlement (suite)

(suite de la page 1)

### Quelle est votre expérience personnelle du processus de RF?

Quelques séances de FR auxquelles j'ai participé à titre de facilitateur de règlement me viennent à l'esprit. Dans le premier cas, il s'agissait d'un différend qui impliquait de multiples parties et portait sur la sélection d'équipe. Vu le caractère délicat des questions en litige et la probabilité que les participants à la conférence téléphonique ne se montrent hostiles et négatifs, d'entrée de jeu j'ai choisi exprès une approche positive et très respectueuse envers les parties. Je les ai remerciées d'avoir accepté de participer à la conférence et je leur ai dit que j'étais optimiste quant à la possibilité qu'elles trouvent une solution mutuellement bénéfique.

Toutes les parties ont eu l'occasion de parler et d'exprimer leurs préoccupations et leurs aspirations. Les avocats des parties, après une longue discussion, ont proposé une autre formule pour la sélection de l'équipe, qui a été approuvée par tous ceux qui participaient à la conférence téléphonique et qui devait être soumise ensuite à la ratification de tous ceux qui n'étaient pas présents. À la fin de la séance de FR, j'ai remercié tous ceux et celles qui avaient pris part à la conférence téléphonique de leur participation et leurs efforts pour parvenir à un règlement, et je leur ai dit combien j'avais été impressionné par le résultat auquel nous étions parvenu. Comme la plupart d'entre eux s'étaient attendu à une bagarre et à un conflit chargé en émotions, ils ont été surpris de constater combien la discussion avait été facile et professionnelle. Ils sont repartis en ayant une bien meilleure appréciation du processus de FR.

L'autre cas de FR auquel je pense illustre la méthode adaptée aux affaires de dopage. Ces séances de FR ont

leurs propres particularités, dans la mesure où elles ont davantage pour but d'échanger des informations que de parvenir à un règlement. Avant la séance, j'avais discuté brièvement avec chacune des parties séparément. J'avais demandé à l'athlète et à son représentant ce qu'ils attendaient du processus de FR et ce qu'ils espéraient en retirer. J'avais ensuite parlé avec les représentants du CCES (Centre canadien pour l'éthique dans le sport) pour connaître leurs attentes à l'égard de la FR. J'ai ainsi pu me faire une bonne idée de ce qui préoccupait les parties et des questions auxquelles ils s'attendaient à trouver une réponse, avant qu'ils ne participent ensemble à la conférence téléphonique. Le rôle du facilitateur de règlement consiste à diriger la discussion en faisant ressortir les

*« Comme la plupart d'entre eux s'étaient attendu à une bagarre et à un conflit chargé en émotions, ils ont été surpris de constater combien la discussion avait été facile et professionnelle. »*

questions que les parties peuvent se poser au sujet l'une de l'autre. Souvent, les athlètes ne connaissent pas les processus de FR et d'arbitrage, et peuvent avoir des questions à poser à leur sujet. Dans les séances de FR sur des affaires liées au dopage, les questions portent généralement sur la durée de la suspension et sur les circonstances atténuantes qui pourraient modifier la durée de la suspension. Le CCES veut s'assurer que les athlètes sont pleinement informés de leurs options et ceci,

en soi, aide les parties à discuter de ce qu'elles peuvent attendre de l'arbitrage et des issues possibles de la procédure.

Dans mon cas de FR particulier, à la fin de la séance l'athlète était mieux informé des options possibles et les représentants du CCES avaient une meilleure compréhension du dossier, du point de vue de l'athlète. Le facilitateur de règlement soulève les questions pertinentes afin que chacune des parties puisse être au courant des préoccupations de l'autre. La FR contribue au processus

(suite page 4)

### Dates à retenir

- **26-27 avril 2013:** Le CRDSC fera une présentation à la conférence des entraîneurs de l'Atlantique (Halifax, NS);
- **2-4 mai 2013:** Le CRDSC tiendra sa Conférence des arbitres et médiateurs 2013 (Halifax, NS);
- **6-8 juin 2013:** Frank Fowlie, administrateur, sera conférencier-invité au Forum de l'UIA (Prague, République tchèque);
- **17-18 juin 2013:** Marie-Claude Asselin sera conférencière-invitée au Forum ODR 2013 (Montréal, QC).



## Orientation en ligne à l'intention des comités d'appel interne

par Julie Stronach, Coordonnatrice d'éducation et communication au CRDSC

Les membres des comités d'appel se voient confier des décisions qui affecteront sans doute les membres de leurs organismes sportifs et qui pourraient avoir des conséquences importantes pour leur sport. Le CRDSC reconnaît que, dans le système sportif canadien, les comités d'appel interne sont souvent composés de bénévoles qui n'ont pas l'habitude de diriger des audiences pour trancher des appels. Les membres de la communauté sportive ont exprimé à plusieurs occasions le besoin de meilleures ressources et d'information sur le processus d'appel interne ainsi que les défis rencontrés lors du recrutement de bénévoles pour siéger sur des comités d'appel. Afin d'aider la communauté sportive à mieux gérer les différends liés au sport et conformément à la mission qui lui est confiée sous le régime de la *Loi sur l'activité physique et le sport*, à savoir « fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière », le CRDSC a volontiers relevé le défi d'élaborer un programme d'orientation en ligne à l'intention des comités d'appel interne.

Cette initiative vise à offrir un programme d'orientation gratuit, simple, général, accessible en ligne à tous les membres de la communauté sportive du Canada, depuis les clubs sportifs jusqu'aux organismes nationaux de sport. Le programme a pour but de fournir aux membres de comités d'appel, actuels et futurs, des informations sur le processus d'appel et sur le rôle d'un membre de comité d'appel. Il sera offert en 5 courts modules thématiques de 6 à 8 minutes chacun, avec des scénarios interactifs et des questions et réponses (voir l'aperçu de chaque module dans l'encadré).

### Aperçu de sujets abordés dans le programme d'orientation :

#### Module 1 – L'équité du processus décisionnel

- L'équité procédurale (justice naturelle);
- Le conflit d'intérêts.

#### Module 2 – La gestion des dossiers

- Les rudiments du processus d'appel interne;
- L'importance des échéanciers et délais;
- Le dépôt des documents.

#### Module 3 – L'audience

- Les différentes formes que peut prendre une audience;
- La structure standard de l'audience.

#### Module 4 – La décision

- Les principes applicables au processus décisionnel;
- Les principales parties de la décision écrite;
- Structure proposée pour la rédaction de la décision.

#### Module 5 – Le facteur humain

- Préserver les relations entre les parties après le règlement du différend;
- Respecter les différences et réduire l'intimidation;
- Gérer votre stress durant le processus décisionnel.

Ce programme ne se veut pas exhaustif et il ne constitue pas un outil de développement de compétences comme un programme de formation, mais il représente un excellent point de départ pour aider les intéressés à identifier quels aspects du processus ils devront approfondir et pour fournir des ressources additionnelles pour faciliter leur préparation au processus d'appel.

(suite page 4)





(suite de la page 2)

d'échange d'informations. À la fin de cette séance de FR, les parties ont gardé la possibilité de tenir une autre séance de FR au besoin, si d'autres discussions nécessitaient l'intervention d'un tiers neutre.

Que l'on parvienne à un règlement ou non, le processus de FR joue un rôle important pour les parties à un différend, en leur permettant de mieux se comprendre l'une l'autre et, avec l'aide du facilitateur, de savoir quelles sont les préoccupations et les besoins de l'autre partie. Ceci permet ensuite d'explorer d'éventuelles solutions, en sachant que les conversations qui ont lieu sont confidentielles et que les

solutions proposées sont présentées sans préjudice et à des fins de discussion uniquement. Ce sont les parties qui trouvent les solutions possibles, ce qui augmente les chances qu'elles soient adoptées puisque ce sont elles qui en ont eu l'idée au départ.

### Que diriez-vous aux athlètes et aux organismes de sport à propos de la FR?

Les athlètes et les organismes de sport devraient savoir en quoi consiste le processus de FR et quels en sont les avantages. Ils devraient penser à y recourir lorsqu'un différend existe, avant que la situation ne s'envenime et ne nécessite un arbitrage. ■

(suite de la page 3)

compétences comme un programme de formation, mais il représente un excellent point de départ pour aider les intéressés à identifier quels aspects du processus ils devront approfondir et pour fournir des ressources additionnelles pour faciliter leur préparation au processus d'appel.

Le CRDSC profite de l'occasion pour remercier les membres du groupe de travail qui ont contribué à l'élaboration du contenu pour ce projet. ■

**Assurez-vous de surveiller dans les prochaines semaines le lancement du programme d'Orientation en ligne à l'intention des comités d'appel interne !!**

## PROJETS ACTUELS DU CRDSC

### Base de données en ligne des ressources documentaires du CRDSC

Le CRDSC développe présentement une base de données répertoriant les ressources documentaires de sa bibliothèque, qui sera interrogeable en ligne sur le site Internet du CRDSC. L'outil de recherche de la base de données, dans les deux langues officielles, sera relié à plus de 25 bibliothèques universitaires à travers le pays qui affichent des inscriptions correspondant aux documents dans la bibliothèque du CRDSC.

### PGD 2.0

Le personnel du CRDSC est très heureux de planifier des améliorations à son Portail de gestion de dossiers (PGD) qui auront un impact significatif pour les administrateurs du portail et feront également un portail plus convivial pour les usagers. Certains de ces changements permettront même au CRDSC d'explorer la possibilité de partager cet outil de gestion de dossiers avec des organismes intéressés! ■



### Marjha Thénor Beauchamps

Marjha s'est jointe à l'équipe du CRDSC le 28 janvier, à titre de gestionnaire des dossiers. Elle est la personne en charge de la gestion des dossiers du tribunal. Parajuriste de formation, Marjha est également titulaire d'un Certificat en administration. Elle a acquis diverses expériences dans la gestion de portefeuille d'actifs immobiliers, le développement immobilier et le rôle de soutien dans des services judiciaires. Marjha pourra mettre à profit ses compétences et expériences fort utiles pour offrir un service professionnel de première qualité aux clients du CRDSC. Elle est motivée à partager avec les membres de sa nouvelle équipe sa joie de vivre et sa bonne humeur, qu'elle attribue à sa pratique du yoga bikram à ses heures. ■



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246  
1-866-733-7767 1-877-733-1246

www.crdsc.ca

ISSN 1712-9915



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada remercie Sport Canada pour sa généreuse contribution financière.